

Lieu : Visioconférence (par l'outil TEAMS - le lien sera communiqué la veille)  
Horaire : 10h00 - 16h30  
Ouverture : DGPE (Valérie Métrich-Hecquet), *sous réserve de confirmation.*

---

- 9h45 : *Accueil des membres / connexion*
- 10h00 : Introduction de la 4<sup>ème</sup> réunion plénière du CEF par Michel Chauveau
- 10h05 : Ouverture par Valérie Métrich-Hecquet (DGPE)
- 10h15 : Présentation (par elle-même) de la nouvelle responsable PFFA, au 1<sup>er</sup> mai 2021 :  
Flavie Bariller
- 10h30 : Présentation de l'observatoire économique et social du cheval (OESC),  
Pascale Heydemann
- 10h50 : Présentation de l'étude marché du travail France / Normandie,  
Françoise Chastanet & Charlène Lourd
- 11h10 : Présentation OCAPIAT / VIVEA  
François Bizais (directeur adjoint) / Béatrice Dingli (directrice générale)
- 12h : Pause déjeuner*
- 13h 15 : État d'avancement analyse des coûts de l'apprentissage (NPEC) – Charlène  
Lourd & Michel David - (Proposition n° 8).
- 13h35 : Présentation de l'étude prospective de la profession de vétérinaire, Jacques  
Guérin (cf. <https://www.veterinaire.fr/la-profession/observatoire-national-demographique-de-la-profession-veterinaire/analyse-prospective-des-besoins-de-diplomes-veterinaires-en-france.html>)
- 13h55 : État d'avancement de l'étude pour la SHF (offre et demande / formation des  
éleveurs) – Françoise Chastanet & Anne-Lise Pépin - (Proposition n° 5).
- 14h15 : État d'avancement de l'étude recrutement dans le secteur des courses –  
Carole Troy - (Proposition n° 6).
- 14h30 : Pause*
- 14h40 : Présentation du travail de révision de la convention collective établissements  
équestres et écuries de courses, par Philippe Audigé & Julia Raymond (GHN)
- 15h00 : État d'avancement « Meilleur apprenti de France » (extension des métiers  
éligibles) - Charlène Lourd - (Proposition n° 10).
- 15h20 : Présentation de l'étude Atouts verts,  
Agata Rzekec (IFCE)
- 15h40 : Questions diverses
- Gestion du bien-être animal du cheval de course et du cheval de sport
- 16h15 : Conclusion du conseil par le président
- 16h30 : Fin du conseil

## Conseil de l'emploi et de la formation (CEF) du 13 avril 2021

*Point d'étape sur les « propositions » encore « actives »*

### **Proposition n° 2: Présentation des certifications en blocs de compétence.**

*Pilote du dossier : Charlène LOURD, avec la participation de Marion LEVEAU*

*(Ce dossier n'est pas inscrit à l'ordre du jour de la réunion du 13 avril 2021)*

**Contexte :** La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 avait introduit la notion de « blocs de compétences » comme « partie identifiée de certification professionnelle », classée au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP), sans les rendre obligatoire. C'est ce que fait maintenant la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 (article 31) et son texte d'application, le décret n° 2018-1172 du 18 décembre 2018. Les blocs de compétences sont définis comme des « *ensembles homogènes et cohérent de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées* ». La loi précise qu'ils doivent être accompagnés de **référentiels d'activité, de compétences et d'évaluation** pour être inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Lors du premier CEF le 23 septembre 2019, il a été retenu de travailler la notion de « blocs de compétences » pour les formations de la filière en fonction des besoins des professionnels.

Le 4 mars 2020, lors de la deuxième réunion du CEF, il est apparu que les acteurs concernés n'ont pas ou quasiment plus besoin de l'aide technique de l'IFCE en matière d'aide à une écriture des certifications sous forme de blocs de compétences. Les acteurs présents ont, en revanche, exprimé la volonté d'une plus grande concertation sur ce sujet à l'avenir, d'un travail en commun, pour définir ensemble un langage clair et partagé, donnant notamment plus de clarté et de visibilité aux parcours de formation pour celles et ceux qui s'y engagent. À cet effet, a été proposé de s'intéresser, par exemple, aux référentiels d'activité et de compétences, ou à une nouvelle présentation des blocs.

#### **Travaux réalisés :**

Lors de la réunion du CEF du 22 octobre 2020, à partir des données de France compétences (FC) étudiées à la fin de l'été, il a été mis en évidence un nombre déjà important de formations déposées sous forme de blocs de compétences à FC, pour inscription au RNCP : 64 %, pour, *a minima*, 181 blocs et 14 formations inscrites au répertoire spécifique (RS).

Le nombre de certificateurs (RNCP + RS) est de 23. Les principaux, en nombre de certifications, sont le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS), la Fédération

française d'équitation (FFE), fédération délégataire, et la Commission paritaire nationale de l'emploi des entreprises équestres (CPNE EE), la branche professionnelle.

Il est à noter que, pour les formations aux métiers de l'animation et du sport certifiées par un diplôme de brevet professionnel, diplôme d'État ou diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (BPJEPS, DE et DES JEPS), le ministère des Sports s'est vu reconnaître la correspondance entre les unités capitalisables (UC) de ses diplômes et les blocs de compétences par le [décret n° 2020-25 du 13 janvier 2020](#). Toutefois il a considéré par le MS que ce « maillage » en 4 blocs de compétences (= UC) et sa « granulométrie » pouvait être reconsidérées.

En outre a été réalisée une frise chronologique des échéances de dépôt des certifications auprès de France compétences.

Les pilotes du dossier ont proposé une approche métiers pour continuer à avancer sur ce sujet, dans le cadre d'un groupe de travail qui associeraient, au moins dans un premier temps, les principaux certificateurs demandeurs (pour davantage de détails, voir de compte rendu de la réunion du CEF du 22 octobre 2020 et le transparent de séance).

### **État d'avancement du dossier depuis la réunion du 22 octobre :**

Différents contacts ont été pris début janvier 2021 avec le MAA (par la CPNE EE) et le MS (par le président du CEF) pour mettre en place ce groupe de travail.

Toutefois, dans le contexte actuel, marqué notamment par la fusion du ministère chargé des Sports avec celui de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les cabinets, directions et bureaux concernés souhaitent disposer d'un temps de concertation interne afin de déterminer une nouvelle stratégie, commune, en matière de définition des blocs de compétences.

Aussi la direction des Sports a fait savoir au président du CEF qu'elle souhaitait différer l'organisation de la réunion interministérielle proposée par le CEF à ce sujet, associant les autres certificateurs (FFE & CPNE EE), jusqu'à l'aboutissement de cette concertation interne. Une visioconférence associant notamment le bureau DS 3B, l'animatrice et le président du CEF, organisée le 27 janvier 2021, a permis de préciser la situation.

Le président du CEF considère qu'avec le temps qui passe, le nombre de certifications déposées sous forme de blocs de compétence ne peut qu'augmenter, et atteindre des proportions importantes, bientôt exhaustives. Sauf exception, ce travail a été et continue à être fait sans concertation entre certificateurs. C'est juridiquement acceptable (« *Un bloc commun peut être défini pour plusieurs certifications professionnelles par un même certificateur ou par plusieurs certificateurs.* » FC) mais insatisfaisant par rapport à l'objectif exprimés par les membres du CEF, de définition d'une méthode et d'un langage commun, dans l'intérêt, notamment, des usagers, ces blocs ainsi constitués étant, sauf exception, des éléments d'un puzzle, incompatibles entre eux. Toutefois cela n'interdit pas de continuer à travailler dans cette direction, puisque les certifications doivent être revues et présentées à FC tous les 5 ans. Il n'est pas impossible, à cette occasion, de les réexaminer entre plusieurs certificateurs.

Le CEF met donc le dossier en attente d'un accord du MENJS pour la mise en place d'une première réunion interministérielle, qui pourra travailler avec des perspectives à plus longs termes.

[Nota : § État d'avancement ... rédigé par M. CHAUVEAU]

## **Proposition n° 3 : Insertion professionnelle des diplômés de la filière équestre.**

*Pilote du dossier : Françoise CHASTANET*

*(Ce dossier n'est pas inscrit à l'ordre du jour de la réunion du 13 avril 2021)*

### Contexte

Lors de la réunion du CEF de septembre 2019, la FFE s'est dite intéressée et prête à participer à une étude pour qualifier l'insertion professionnelle des enseignants diplômés de la filière équestre, avec un suivi longitudinal.

Suite à cette réunion, de nombreux échanges ont eu lieu entre l'Observatoire des métiers, de l'emploi et des formations de la filière équine (OMEFFE), la FFE et la CPNE-EE afin de délimiter les besoins de chacun. Ce suivi répond à une exigence de France compétences et un besoin pour mieux qualifier la trajectoire des diplômés.

### Etat d'avancement

#### **1. Avril – mai 2020 : Validation des besoins et de la participation de la CPNE-EE**

7 avril : présentation du projet à la CPNE-EE (Fabienne Bondon), recueil des attentes de la CPNE-EE autour du projet.

6 mai : accord de la CPNE-EE pour participer échanger/travailler sur une méthodologie de suivi.

La FFE et la CPNE-EE expriment une attente commune : élaborer une méthodologie harmonisée de suivi d'insertion de leurs diplômés selon le cahier des charges de France compétences.

#### **2. Mai à août 2020 : Expertise de l'existant**

- Entretiens téléphoniques auprès de la CPNE-EE, de la FFE, et de l'IFCE : méthodologies, freins, outils, flux.

- Échanges avec le ministère des Sports, et EDUTER sur les enquêtes d'insertion menées par leurs services.

#### **3. 15 septembre 2020 : Point d'étape avec la FFE et la CPNE-EE**

Présents : Olivier Simon, Fabienne Bondon, Pascale Heydemann, Françoise Chastanet.

Relevé de décisions :

- Les questions et les modalités de réponses devront être harmonisées entre la CPNE-EE et la FFE afin de rendre l'analyse globale possible. Actuellement France compétences proposent 2 procédures pour la collecte des résultats d'insertion : une procédure simplifiée transitoire (utilisée par la CPNE-EE) et une procédure « plus exigeante » en cours de test (utilisée par la FFE).
- Olivier Simon présentera la procédure de la FFE aux membres de la CPNE-EE le 29 septembre. Depuis juin 2020, afin d'intégrer les nouvelles exigences de France compétences, la FFE interroge directement les stagiaires avant la certification et après la certification *via* son campus en ligne.
- L'OMEFFE rédigera un guide méthodologique afin d'harmoniser les notions clés (promotion, taux de réponse, non répondants, métiers visés, calculs...). Un entretien est calé en octobre avec France compétences afin de préciser les exigences et évolutions.

#### **4. 29 septembre 2020 : Rencontre FFE/CPNE-EE**

#### **5. 2 octobre 2020 : Prise de contact France compétences / OMEFFE**

France compétences est très sensible à cette démarche d'harmonisation et encourage le réseau à poursuivre ses travaux.

La mise en ligne de la procédure « plus exigeante » de remontées des suivis d'insertion est prévu pour **juin 2021**.

#### **6. Février- Mars 2021**

- OMEFFE : Rédaction en cours des 2 questionnaires d'insertion (avant certification et à 6 mois) selon les modalités de France compétences et en y intégrant des questions supplémentaires pour mieux qualifier les parcours des diplômés équestres.

#### **Prochaines étapes :**

- présentation des travaux auprès de la CPNE-EE et FFE, propositions des questionnaires : à caler (en mars-avril 2021)
- OMEFFE: Rédaction d'un guide méthodologique de suivi d'insertion selon les exigences de France Compétences.
- FFE : poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle procédure, partage d'expériences avec la CPNE-EE et OMEFFE.
- CPNE-EE : réflexion autour de la mise œuvre du suivi d'insertion selon la nouvelle procédure de France compétences. Actuellement, la CPNE EE met l'enquête à la charge de l'OF alors que la FFE met l'enquête à la charge du stagiaire. Selon le retour d'expérience de la FFE pour les réponses obtenues, la CPNE EE peut modifier sa doctrine et faire l'enquête auprès des stagiaires.

%%%%%%%%

## Proposition n° 4 : Mieux intégrer la demande des usagers en centre équestre : Adaptation de l'étude Fidel'Équestre

*(Ce dossier n'est pas inscrit à l'ordre du jour de la réunion du 13 avril 2021)*

*Pilote du dossier : Charlène LOURD*

**Contexte :** Face à la diminution du nombre de licenciés et à la volatilité de la clientèle changeant de centre équestre, l'étude Fidel'Équestre a été réalisée dans le but d'analyser la demande, la satisfaction et la fidélité des pratiquants au centre équestre.

Le constat de départ montre que l'offre des centres équestres est principalement tournée vers la compétition alors que la demande des cavaliers se diversifie quant à l'usage fait avec le cheval. Se pose alors la question avec Fidel'Équestre de l'adaptation de l'offre à la demande et de la conséquence que cela provoque sur la fidélité des clients.

Cette étude, financée par le Conseil Scientifique de la filière équine et portée par l'IFCE<sup>1</sup>, l'INRAE<sup>2</sup> et l'IDELE<sup>3</sup> est aujourd'hui achevée. Le groupe de travail mis en place depuis octobre 2019 a pour objectif de transférer les connaissances de l'étude Fidel'Équestre aux professionnels enseignants, formateurs, gérants de centres équestres et élèves enseignants.

### Composition du groupe de travail :

- Florence Delisle (ingénieure de formation à l'IFCE),
- Charlotte Geyl (chargée d'étude économie à l'IFCE) - *remplacé en mars par Pascale Heydemann,*
- Marion Leveau (coordinatrice des ingénieurs de formation de l'IFCE),
- Charlène Lourd (animatrice du CEF<sup>4</sup> - IFCE),
- Olivier Simon (Adjoint de la Directrice Technique Nationale de la FFE<sup>5</sup>),
- Céline Vial (ingénieure de recherche à l'IFCE).

<sup>1</sup> Institut français du cheval et de l'équitation

<sup>2</sup> Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

<sup>3</sup> Institut de l'élevage

<sup>4</sup> Conseil de l'emploi et de la formation

<sup>5</sup> Fédération française d'équitation

## Supports de diffusion :

### Web conférences et fiche Equipédia :

- Web conférence à destination des [dirigeants de centres équestres](#)
  - Diffusion le 22 septembre 2020
  - Nombre de vues : 63 participants et 159 vues
- Web conférence à destination des [enseignants d'équitation](#)
  - [Diffusion le 29 septembre 2020](#)
  - [Nombre de vues : 73 participants et 180 vues](#)
- [Fiche Equipédia](#) présentant les principaux résultats de l'étude Fidel'Équestre
  - Diffusion le 25 novembre 2020
  - Nombre de clics : 216

### Support de cours :

Dans l'objectif de vérifier la bonne compréhension des supports et susciter de l'intérêt pour cette question auprès d'un public en formation, une présentation des résultats de l'étude a été réalisée le 12 février 2021 par Florence Delisle à une dizaine d'élèves en formation BJPES sur le site de Saumur.

Cette présentation de deux heures s'est organisée autour de temps de réflexion et d'échange entre les élèves et Florence Delisle ainsi que de la présentation des principaux résultats.

Le groupe réfléchit actuellement à la diffusion de ces supports de cours auprès de l'ensemble des organismes de formation proposant des certifications liées à l'enseignement de l'équitation.

### Outil en ligne :

Dans le but d'accompagner les dirigeants de centre équestre dans leur travail de fidélisation de leur clientèle, le groupe envisage de créer un outil en ligne. Celui-ci se veut facile d'utilisation et force de proposition. Il a pour objectif de permettre une évaluation des attentes, de la satisfaction et de la fidélité des cavaliers en centres équestres à travers une enquête auprès des clients cavaliers. Au-delà de la synthèse des résultats de l'enquête, le dirigeant accèdera à des conseils et recommandations adaptés à sa structure et à sa clientèle.

Le développement de cet outil informatique demande deux années de travail et nécessite le recrutement d'un stagiaire pour une durée de 6 mois.

- 1<sup>ère</sup> année : Réflexion et testage de l'outil.
- 2<sup>ème</sup> année : Développement informatique de l'outil.

Le Conseil scientifique de l'IFCE finance ce projet à hauteur de 14 400€. La FFE contribue également au projet par le financement du stage de 6 mois, soit 3 600€.

Suite à sa recherche de stagiaire « chargé de développement application informatique fidélisation des licenciés » le groupe a reçu deux candidates. Le profil de Mélanie Fabre a été retenu. Son stage débutera le 19 avril 2021 à Montpellier sous la responsabilité de Céline Vial.

%%%%%%%%

## **Proposition n° 5 : Offre et demandes de chevaux ; formation des éleveurs : étudier les évolutions de l'offre et de la demande de chevaux ; en tirer les conséquences en matière de formation des éleveurs.**

*(Ce dossier est inscrit à l'ordre du jour de la réunion du 13 avril 2021)*

*Pilotes du dossier : Françoise Chastanet (rapporteur) – Anne-Lise Pépin (cheffe de projet).*

L'étude propose de dresser un regard prospectif sur l'évolution des emplois et des marchés durant les 10 années à venir sur la filière élevage sport.

### **Etat d'avancement**

Les études préalables suivantes ont été menées en 2020 :

#### **- Le marché des chevaux (étude 1)**

L'analyse de la demande française a été réalisée: synthèse des données bibliographiques disponibles; analyse de la base SIRE; classification des cavaliers clients d'un centre équestre envisageant d'acheter un cheval dans les 10 prochaines années (source : enquête Fidel'Équestre).

La demande étrangère pour les équidés français de sport/loisir a été qualifiée à partir des contenus des bases sanitaires d'exportation (certificats sanitaires d'exportation, saisis par les DD(CS)PP. Des premiers résultats sur les chevaux exportés (type d'équidés exportés, race, âge, et pays de destination, utilisation après l'export) sont disponibles.

Des enquêtes qualitatives sur les chevaux exportés ont été réalisées par téléphone (enquêtes de quelques anciens propriétaires, de gros exportateurs, et de transporteurs d'équidés). Une enquête quantitative a été lancée en janvier 2021 auprès des anciens propriétaires des équidés exportés.

#### **- Qui sont les acteurs de l'élevage ? (Étude 2)**

Un premier rapide état des lieux a été réalisé à partir de l'analyse de la base SIRE.

#### **- Les emplois, le marché du travail, les formations: dynamique et adéquation (étude 3)**

Les emplois ont été estimés selon le décompte emploi réalisé en 2018 par OMEFFE. Les emplois salariés ont été qualifiés à partir de l'analyse des données de la Mutualité sociale agricole (MSA).

Le marché du travail a été analysé selon les données de la plateforme équi-ressources: identification des métiers exercés en sport-loisir, des métiers qui recrutent, des métiers en tensions, profil des candidats postulants.

Les formations susceptibles d'alimenter les métiers de l'élevage et la valorisation des jeunes chevaux ont été répertoriées : cartographie des formations et des organismes de formation, analyse des programmes de formation, volumes de formés. Des éclairages qualitatifs (conseillers équi-ressources, des formateurs, des jeunes actifs récemment diplômés) ont complété cette étude.

**Le COPIL de lancement** s'est tenu le 4 février 2021 (en distanciel) : 17 participants.

- Pour la SHF : Michel Guiot (président), Philippe Le Maistre, Guillaume De Thoré (directeur), Cécile Lathelize (responsable commercialisation, communication), Delphine Herbeau (responsable élevage).
- Pour la FPPC : Emilie Morichon.
- Pour l'AFCE : Pascal Plancq.
- Pour le Selle Français : Pascal Cadiou, Jean-Baptiste Thiébot.
- Pour la FFE : Olivier Simon.
- Pour l'IFCE : Guillaume Blanc, Cécile Arnaud, Céline Vial, Alexandra Gourdon, Camille Colange, Françoise Chastanet, Anne-Lise Pépin.

#### Déroulé du COPIL :

- Rappel du contexte et objectifs de l'étude.
- Tour de table et collecte des attentes de chaque participant.
- Présentation et discussion autour des premiers états des lieux réalisés : Marché, éleveurs, emploi salariés et formations.
- Échanges sur les prochaines actions à mener.

#### Prochaines étapes :

- Lancement de deux sous-groupes de travail : Marché et éleveurs.

**Groupe de travail 1** : Le marché des équidés de sport-loisir : état des lieux et prospective - Animé par Anne-Lise Pépin et Camille Colange.

Qui sont les acheteurs d'aujourd'hui et ceux de demain, pour quels types d'équidés ? Avis sur les questionnaires d'enquête, définition du périmètre d'étude et partage des visions sur l'avenir du marché.

**Groupe de travail 2** : État des lieux des éleveurs - Animé par Françoise Chastanet et Romane Varenne<sup>6</sup>.

Qui sont les éleveurs d'aujourd'hui ? Quelles trajectoires, pratiques, perspectives, attentes, difficultés, interactions ?  
Validation des objectifs de l'étude, avis sur la méthodologie, le périmètre d'étude et les questionnaires.

Les inscriptions des participants sont en cours. Les premières réunions de travail ont été proposées début avril.

Le prochain COPIL est prévu en juillet 2021.

%%%%%%%%

---

<sup>6</sup> Arrivée d'une stagiaire de 6 mois (du 1er mars au 31 août 2021), Romane Varenne, pour travailler sur l'état des lieux des éleveurs et autres acteurs de l'élevage (étude 2).

## **Proposition n° 6 : Recrutement dans le secteur des courses Attractivité des métiers liés à l'entraînement des chevaux de course (AMECC)**

*(Ce dossier est inscrit à l'ordre du jour de la réunion du 13 avril 2021)*

*Pilote du dossier : Carole TROY*

**Contexte :** Lors de la réunion du Conseil-Emploi-Formation de l'IFCE du 4 mars 2020, les représentants de la filière équine ont fait part de leurs attentes vis-à-vis des sujets prioritaires à traiter. À cette occasion, équi-ressources et l'AFASEC ont souligné l'intérêt de voir traiter la problématique de l'attractivité des métiers liés à l'entraînement de chevaux de courses au Trot et au Galop.

L'Observatoire des métiers, de l'emploi et des formations de la filière équine (OMEFFE) de l'IFCE propose un diagnostic sur-mesure pour objectiver les raisons de la pénurie de candidats ressentie par les employeurs du point de vue des acteurs de l'orientation, de la formation et des (futurs) salariés du secteur.

### **Situation actuelle :**

Le 1<sup>er</sup> comité de pilotage s'est tenu le 23 février 2021 en présence de l'AFASEC, des représentants des trois syndicats d'entraîneurs et de l'IFCE.

1) L'OMEFFE a mis au débat des thèmes qui ont suscité son étonnement au regard des premiers indicateurs emploi-formation collectés, thèmes qui méritent une attention particulière dans l'étude :

- La valorisation de l'apprentissage dans les effectifs salariés : 15% des salariés au *trot*, 7% au *galop*.
- L'adaptation des entreprises au management des jeunes générations : 45% des salariés ont entre 19 et 30 ans.
- L'attention particulière portée aux femmes : 40% des salariés sont des femmes.
- La valorisation des évolutions de parcours : 2 salariés sur 10 quittent le secteur courses chaque année. Le tiers de ces sortants a entre 19 et 25 ans.
- Le soin apporté aux débuts de carrière : parmi les nouveaux entrants dans le secteur, 30% quittent le secteur courses dans les 2 ans qui suivent leur arrivée.
- Le profil des entrants sur le marché du travail : la moitié des entrants du secteur courses provient d'un vivier autre que celui des écoles de formation spécialisées dans le secteur.

- L'insertion professionnelle des diplômés: 60% des diplômés du CAPA Lad Cavalier d'entraînement et BacPro CGEH des écoles de formation spécialisées dans le secteur sont en emploi dans une écurie d'entraînement en sortie de formation. Les autres poursuivent leurs études et/ou se réorientent.
- L'attractivité des métiers et les pratiques de recrutement des organismes de formation: le vivier des candidats aux métiers se réduit, limitant ainsi la sélection des profils les plus adaptés par les écoles de formation.

2) Les membres du comité se sont mis d'accord sur les attentes et finalités de l'étude : creuser les deux thématiques que sont l'attractivité des métiers et la fidélisation sur les structures, *via* des entretiens qualitatifs et enquêtes quantitatives de jeunes en formation, de salariés en poste, d'abandonnistes, de reconvertis; complétés éventuellement par d'autres points de vue : prescripteurs, employeurs, responsables de formation, etc.

3) Le planning prévisionnel a également été validé :

Cadrage : mars-avril 2021

Diagnostic : avril-août 2021

Perspectives : août-décembre 2021

Les membres confirment qu'ils répondront aux prochaines sollicitations de l'OMEFFE (analyse de base de données, contacts terrain, expertise...).

### **Prochaines étapes jusqu'à l'été :**

- Elaboration et validation des étapes méthodologiques détaillées de l'étude
- Réalisation des entretiens qualitatifs et quantitatifs terrain
- Apport de précisions sur les indicateurs emploi-formation du secteur
- Rapport de diagnostic et pistes de recommandations

%%%%%%%%

## **Proposition n° 8 : Réévaluer les niveaux de prise en charge des coûts contrats d'apprentissage (NPEC)**

*(Ce dossier est inscrit à l'ordre du jour de la réunion du 13 avril 2021)*

*Pilote du dossier : Charlène LOURD*

**Contexte :** Depuis la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 (« pour la liberté de choisir son avenir professionnel », réformant profondément les dispositions antérieures), les branches professionnelles, par l'intermédiaire de leur commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE), doivent déterminer, pour les formations relevant de leur périmètre, un niveau de prise en charge financière pour chaque diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), mis en œuvre par la voie de l'apprentissage. Ces niveaux de prise en charge serviront également pour les contrats de professionnalisation et à moyen terme à toute aide publique pour les certifications concernées.

En janvier 2022, France compétences interrogera les CPNE pour l'actualisation de ces niveaux de prise en charge (NPEC), pour la période 2023-2025.

La CPNE des établissements équestres (CPNE-EE) a saisi sur le sujet, en mars 2020, le Conseil de l'emploi et de la formation (CEF) de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), qui rassemble les différents représentants de la filière équine, afin d'analyser l'opportunité de révision de ces niveaux de prise en charge et le cas échéant la méthode à retenir. Un an après cette demande, le projet entame sa deuxième phase de travail : le recueil et l'analyse des données.

### **Phase 1 : travaux réalisés en 2020**

Une phase de pré-projet a permis de :

- Clarifier le sujet, comprendre l'articulation entreprise-maître d'apprentissage/ branche professionnelle / organisme de formation / apprenti.
- Identifier les deux approches méthodologiques de France compétences.
- Définir le périmètre du projet de réévaluation :
  - o 13 formations concernées par trois certificateurs
  - o 81 organismes de formation différents sont concernés par ces formations. Certains organismes de formation sont concernés par plusieurs formations, soit 173 cas.
- Sonder les organismes de formation pour connaître leur niveau de satisfaction des NPEC actuels et leur implication dans le projet d'actualisation des NPEC.
  - o Au total 69 organismes de formation ont répondu dont 19 indiquent vouloir participer au projet de réévaluation.

## Phase 2 : travaux à réaliser en 2021

Dans l'objectif de répondre à OCAPIAT en octobre 2021, il a été envisagé entre l'IFCE et le commanditaire de :

- Mettre en place une grille de saisie adaptée à la comptabilité analytique des OF (CPNE-EE avec appui de l'IFCE).
- Récolter et analyser les données (IFCE).
- Communiquer les données (IFCE à la CPNE + IFCE pour livrables complémentaires).
- Transmettre les coûts à OCAPIAT pour avis et validation (CPNE-EE).
- Transmettre les coûts à France compétences (OCAPIAT).

L'observatoire économique et social du cheval (OESC) sous la direction de Pascale HEYDEMANN rejoint le projet pour apporter son expertise dans la récolte et l'analyse de données.

Calendrier NPEC											
janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21
Réception des grilles des OF volontaires CPNE-EE											
	Lissage des grilles réceptionnées pour élaborer une grille commune CPNE-EE										
		Enquête auprès des OF pour récolter les données (2019 et 2020) Ifce									
					Analyse des données Ifce			Rendu du livrable à la CPNE-EE			
									Soumission des données à OCAPIAT par la CPNE-EE	Retours entre OCAPIAT et la CPNE	OCAPIAT soumet le coût à France compétences

Le groupe de travail dans sa nouvelle composition s'est réuni le 4 février 2021 pour faire connaissance et échanger autour des différents postes à ventiler au sein de la grille de comptabilité analytique.

Michel DAVID (président de la CPNE EE) a, au préalable de cette réunion d'information, pu s'entretenir avec la directrice du CFA de Laval pour obtenir des premiers éléments de réponse et dresser des points de vigilance.

Les 19 organismes de formation volontaires pour le projet de réévaluation des NPEC ont été sollicités le 12 février pour recueillir leur grille de comptabilité analytique. Cette demande, envoyée à partir de l'adresse mail de la CPNE-EE, a permis la récolte de trois grilles.

La CPNE-EE entame un premier travail de lissage des grilles pour le soumettre au groupe de travail le 23 mars 2021.

%%%%%%%%

## **Proposition n° 10: Inscription de nouvelles certifications au concours « Un des meilleurs apprentis de France ».**

*(Ce dossier est inscrit à l'ordre du jour de la réunion du 13 avril 2021)*

*Pilote du dossier : Charlène LOURD*

**Contexte :** Depuis 1985, le concours « Un des meilleurs apprentis de France » (MAF), pensé et organisé par la société nationale Meilleur ouvrier de France (MOF) offre la possibilité chaque année à des apprentis de tous horizons professionnels de montrer leur savoir-faire, promouvant ainsi le travail manuel.

Michel Bellanger, vice-président de la société Meilleur ouvrier de France et président du concours MAF, a saisi le Conseil de l'emploi et de la formation (CEF) en octobre 2020 pour proposer d'étendre le catalogue des certifications admissibles au concours MAF à de nouveaux métiers de la filière équine. Cette dernière est actuellement représentée par les métiers de maréchal-ferrant et de sellier harnacheur.

Après concertation, les membres du CEF ont saisi cette opportunité de valorisation des métiers du cheval par la volonté d'inscrire au catalogue MAF ceux de lad driver, cavalier d'entraînement, palefrenier soigneur et d'enseignant d'équitation.

### **Inscription des métiers au catalogue du concours MAF**

Le 11 mars 2021, le conseil d'administration de la société organisatrice MOF a confirmé l'inscription de ces métiers à son catalogue.

Ainsi, dès la rentrée 2021 pourront s'inscrire à ce prestigieux concours tout apprenant âgé de moins de 21 ans en formation initiale (scolaire, alternance, apprentissage) préparant un CAPa Lad cavalier d'entraînement, CAPa Palefrenier soigneur, un Bac professionnel conduite et gestion d'une entreprise hippique (CGEH), un Bac professionnel conduite et gestion d'une entreprise agricole (CGEA) ou un BPJEPS.

### **Organisation et mise en place des concours**

Un groupe de travail a été mis en place en janvier 2021 et enrichi en mars pour permettre la mise en œuvre des concours. Si les métiers de palefrenier soigneur, lad driver et cavalier d'entraînement ont été validés d'emblée par la société organisatrice Meilleur ouvrier de France, le métier d'enseignant d'équitation ne l'a pas été immédiatement. Elle a souhaité étudier la question et a demandé un argumentaire à l'IFCE. Ceci explique que le ministère chargé des Sports et la FFE n'ont pas été associés dès les premiers instants sur l'organisation pratique du concours.

Une réunion d'information entre le groupe de travail et Michel Bellanger a eu lieu le mercredi 10 février. Les objectifs de cette réunion ont été de lancer officiellement le projet, de faire se rencontrer les membres du groupe, de recueillir des informations pour la mise en œuvre auprès de Michel Bellanger.

Un compte rendu complet est disponible auprès de Charlène Lourd ([charlene.lourd@ifce.fr](mailto:charlene.lourd@ifce.fr))

Le groupe est maintenant composé de :

- **Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA)** représenté par Nadège Séné – chargée de mission au bureau des diplômés de l'enseignement technique et Joël Rigal – Inspecteur de l'enseignement agricole.
- **Ministère chargé des Sport** – représentant en cours de détermination.
- **Fédération française d'équitation (FFE)** représenté par Olivier Simon – adjoint de la directrice technique nationale.
- **Conseil National de l'enseignement agricole privé (CNEAP)** représenté par Céline Reix – chargée de développement,
- **Réseau des Maisons familiales et rurales (MFR)** représenté par Erick Chermette.
- **Union nationale rurale d'éducation et promotion (UNREP)** représenté par Nicolas Boivin – Directeur adjoint.
- **Établissements publics agricoles** représentés par Roland Delon – Directeur du centre d'enseignement zootechnique (CEZ) de Rambouillet et représentant des établissements publics au sein du CEF.
- **Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)** représenté par Jérôme Lachaux.
- **Association formation et actions sociale des écuries de courses (AFASEC)** représenté par Didier Budka – Directeur général.
- **Syndicat des entraîneurs, drivers et jockeys de trot (SEDJ)** représenté par Stéphane Meunier – Entraîneur et président du syndicat.
- **Association des entraîneurs de galop (ADEG)** représenté par François-Xavier De Chevigny – Entraîneur et président de l'association.
- **Réseau des délégués territoriaux de l'IFCE** représenté par Anne Carriou – DT Ouest.
- **Équi-ressources** représenté par Tiphaine Drouot – Responsable du service et Elise David – Conseillère emploi formation courses.
- Avec la coordination de Charlène Lourd – animatrice du CEF.

Le groupe travaille autour de trois principales missions que sont la nomination des référents métiers, la communication et l'organisation pratique et logistique.

Le groupe est soutenu pour cette première année de mise en œuvre par la société MOF notamment dans l'élaboration des sujets d'examen.

### **Convention MOF - IFCE**

À l'issue de la mise en œuvre des concours une convention sera signée entre la société Meilleur ouvrier de France, présidée par Monsieur Jean-François Girardin et l'Institut français du cheval et de l'équitation dirigé par Monsieur Jean-Roch Gaillet.

%%%%%%%%